



Centre Départemental Artistique pour l'Animation
et la Culture des Enfants

Tel : 0262 41 38 67 / courriel : cedaace@wanadoo.fr

**« Championnat Régional d'Orthographe »
ANNEE SCOLAIRE 2023/2024**

Article 1 : Ce concours organisé par le CEDAACE et le Conseil Départemental en collaboration avec l'Académie de La Réunion, s'adresse aux élèves de 6^{ème} pré-orientés et de 5^e SEGPA.

Article 2 : Il se déroulera en 4 étapes.

Les étapes	Le lieu	Modalités de composition
1^{ère} dictée : période du 23 au 30 novembre 2023	Établissement des élèves	Dictée aménagée
¼ de finale : période du 15 au 22 février 2024	Établissement des élèves	Dictée aménagée
½ finale : Samedi 20 avril 2024	Dans un collège (lieu à préciser)	Dictée aménagée
Finale : Samedi 15 juin 2024	Hémicycle du Conseil Départemental	Dictée aménagée pour les 6 ^e SEGPA. Dictée aménagée et deux phrases «dictée traditionnelle» pour les 5 ^e SEGPA.

Article 3 : Les modalités

- **1^{ère} dictée** : Les élèves effectueront une dictée aménagée, appelée plus communément « dictée à choix multiples » afin que les élèves présentant des troubles des apprentissages (dysphasie, dyslexie, dyspraxie) bénéficient d'un texte-support, dans lequel, pour plusieurs mots, trois graphies sont proposées.
- **¼ de finale** : Les élèves effectueront une dictée aménagée.
- **½ finale** : Les élèves effectueront une dictée aménagée.
- **Finale** : Les élèves effectueront une dictée qui combinera la dictée à choix multiples et la dictée traditionnelle.

Article 4 :

Les enseignants dont les classes participeront au concours, devront communiquer au CEDAACE, l'adresse de leur boîte mail professionnelle, afin qu'ils reçoivent les textes des dictées de la phase préparatoire et du ¼ de finale avant le 15 novembre 2023.

Article 5 : Le quart de finale :

Le ¼ de finale pourra se faire du 15 au 22 février 2024 dans les classes.

Les directeurs adjoints chargés de la SEGPA feront parvenir les copies de chaque classe participante, en indiquant sur chaque copie l'adresse postale et l'adresse mail de l'établissement scolaire, ainsi que les nom, prénom, classe de l'élève au plus tard le 29 février 2024 au siège du CEDAACE : 41 rue Fénelon – BP 2. 97400 Saint-Denis CEDEX.

Article 6 : La demi-finale du samedi 20 avril 2024 :

Les demi-finalistes recevront une convocation nominative du CEDAACE (voie postale et mail) et se rendront par leurs propres moyens sur le lieu du concours (à définir). Les résultats seront communiqués ultérieurement par mail aux établissements scolaires des candidats.

Article 7 : La finale du samedi 15 juin 2024 :

La dictée aura lieu au sein de l'Hémicycle du Conseil Départemental à Saint-Denis.

La correction et la délibération auront lieu immédiatement sur place par un jury désigné par le CEDAACE.

Article 8 : Les récompenses :

Le Conseil Départemental et le CEDAACE offriront un séjour culturel au Champion de 6^e et au champion de 5^e.

Les Vice-champions recevront aussi des récompenses.